

## Résumé Exposé 8

### (Mauvaises pratiques agricoles et sanctions imposées)

#### **1. Principales mauvaises pratiques en Agriculture :**

Elles regroupent plusieurs comportements et méthodes non respectueux aux normes environnementales, sanitaires ou sociales. Parmi lesquelles, on retrouve :

- L'utilisation excessive de pesticides et d'engrais chimiques.
- La déforestation et la destruction des habitats naturels.
- La surexploitation des ressources en eau.
- Le rejet de déchets agricoles non traités.
- L'utilisation de semences non certifiées.

#### **2. Conséquences des mauvaises pratiques agricoles :**

Parmi lesquelles, on peut citer ;

- La dégradation des sols et la perte de fertilité en raison de l'érosion, de la salinisation ou de l'accumulation de produits chimiques toxiques.
- La pollution des eaux, par le ruissellement des pesticides et engrais vers les rivières et nappes phréatiques.
- La réduction de la qualité des produits agricoles.
- L'effet nocif sur la santé humaine.

#### **3. Cadre réglementaire international :**

Parmi les initiatives internationales, les conventions des Nations Unies, telles que

- La Convention sur la biodiversité,
- La Convention sur la lutte contre la désertification
- La Convention-cadre sur les changements climatiques (Rio Conventions)

Ces conventions encouragent les pays à adopter des politiques agricoles durables, alignées avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, qui incluent la préservation de la biodiversité et l'utilisation rationnelle des ressources en eau.

#### **4. Sanctions imposées :**

Ces sanctions incluent des amendes financières imposées aux acteurs non conformes aux normes environnementales ou sanitaires. Par ailleurs, des restrictions commerciales peuvent être appliquées, telles que l'interdiction d'exportation de produits agricoles provenant de zones non conformes aux normes internationale. Les subventions agricoles peuvent même être suspendues ou retirées pour inciter les exploitants à adopter des pratiques plus durables.

## 5. Situation en Algérie :

Le secteur agricole en Algérie est marqué par des pratiques variées, dont certaines posent des défis majeurs pour la durabilité. Parmi les pratiques courantes, on observe une utilisation intensive des ressources en eau, notamment par l'irrigation excessive, ce qui conduit à la surexploitation des nappes phréatiques et à leur épuisement progressif. L'Algérie dispose de plusieurs lois nationales visant à encadrer le secteur agricole et à promouvoir des pratiques durables :

- ✚ **Loi n° 87-19 du 8 décembre 1987** : déterminant le mode d'exploitation des terres agricoles du domaine national et fixant les droits et obligations des producteurs.
- ✚ **Des programmes gouvernementaux** sont également mis en place pour encourager les bonnes pratiques agricoles, à travers la gestion durable des terres agricoles et le renforcement de l'irrigation grâce à des infrastructures améliorées.